



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Amt für Vermessung und Geomatik
Rue Joseph-Piller 13, 1701 Freiburg

Aux Ingénieurs-géomètres officiels
du canton de Fribourg

Service du cadastre et de la géomatique SCG
Amt für Vermessung und Geomatik VGA

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 35 56, F +41 26 305 35 66
www.fr.ch/scg

—
Réf: DUR
T direct: +41 26 305 35 56
Courriel: scg@fr.ch

Fribourg, le 10 janvier 2013

Circulaire SCG n° 2013 / 01 Bâtiments projetés – adaptations.

Mesdames, Messieurs,

Une séance de commission technique s'est tenu ce 12.12.12 au SCG, afin de chercher à optimiser les procédures relatives à la gestion des bâtiments projetés.

Ainsi, de cette séance, résultent quelques changements, dont nous vous prions de tenir compte pour dorénavant :

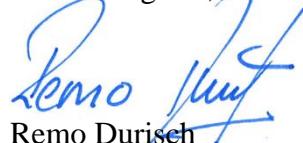
1. Suite au départ de M. Sudan du SCG, c'est M. César Freymond (026/305.35.59 – cesar.freymond@fr.ch) qui reprend toutes les tâches de gestion des projets. En cas de questions ou problèmes, c'est avec lui qu'il faudra discuter. Il s'occupera également de tout ce qui est lié à la facturation.
2. Seule les tâches de saisie de la feuille officielle dans le fichier Excel (scg_saisie_FO.xls) et son mailing hebdomadaire, sont assurés par le secrétariat (mais pour toutes questions, il faut regarder avec M. Freymond).
3. La mise en évidence des projets manquants dans le fichier Excel par une surcharge des lignes en orange est abandonnée. En contrepartie, vous recevrez chaque semaine une liste PDF des projets manquants. Comme avant, à vous de rechercher parmi les projets manquants, si certains vous concernent.
4. Le contrôle des factures des bâtiments projetés prend un temps relativement considérable au SCG. Ainsi, pour dorénavant, le SCG va transmettre 4 fois par année (à la fin de chaque période de 3 mois), à chaque géomètre, un fichier contenant la liste de vos « Montants facturables du XXXX au YYYY », avec le nom des projets concernés, leur nombre total et le montant que vous pouvez nous facturer. Ainsi, contrairement à maintenant, c'est à vous de

contrôler la liste préalablement à l'envoi de votre facture. Si vous êtes d'accord avec ces données, vous nous envoyez la facture relative et si ce n'est pas le cas, prenez contact avec M. Freymond.

- a. Cette option sera mise en pratique dès janvier 2013. Ainsi, début 2013, vous recevrez votre listing des projets pouvant être facturés au SCG pour la 4ème période 2012.
 - b. Les dates concernées seront du 01.10.2012 au 31.12.2012, dates de parution des projets dans la FO.
 - c. Nous prendrons en compte les projets parus dans les FO comprises entre ces deux dates ET dont nous avons reçus les fichiers ad hoc (du fait qu'il pourrait y avoir des effets de bords, lors de cette première génération de vos « Montants facturables », nous partirons de la FO du 28.09.2012).
5. Le SCG, en accord avec la commission technique et la commission des tarifs de l'Association des Géomètres Fribourgeois, a décidé de supprimer la distinction entre « projets numériques » facturés Frs 60.- TTC/par projet et « projets graphiques » facturés Frs 80.- TTC/par projet. Un tarif unique sera dorénavant appliqué pour tous les projets.
 6. Le SCG, en accord avec la commission des tarifs de l'Association des Géomètres Fribourgeois, a décidé que les projets livrés liés à des publications dans les FO parues dès le 01.01.2013 et ss, seront facturés Frs 100.- TTC (TVA incluse) par projet au lieu des Frs 60.- TTC actuellement en vigueur.
 7. Le manque d'adresses (nom de rue et numéro par rue) valables dans les projets de bâtiment reste une problématique préoccupante. Les géomètres doivent continuer à faire leur possible pour obtenir des adresses correctes pour les projets de bâtiments. Tous les géomètres doivent faire un effort afin de mettre toutes les communes et tous les projets sur un même pied d'égalité. Le SCG se réserve le droit de réduire les coûts en cas de manque systématique des adresses projetées par un bureau.
 8. La SCG va relancer le SeCA, puis, avec l'appui du SeCA, la Société des Architectes Fribourgeois, afin de les sensibiliser à la problématique des adresses. L'idée étant toujours qu'au plus vite la commune soit avertie par l'architecte ou le géomètre, pour qu'une adresse valable soit attribuée au futur projet de bâtiment.

En espérant que ces modifications n'apportent pas de remarques particulières, nous restons néanmoins, cas échéant, à disposition pour toutes explications complémentaires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.


Remo Durisch
Géomètre cantonal